

TANK & MILITARY VEHICLES

HISTOIRE • RESTAURATION • COLLECTION

Edito

Dans la morosité ambiante de cette fin d'année, une bonne nouvelle pourrait survenir pour les collectionneurs de véhicules militaires. Suite au dépôt d'un recours par la F.P.V.A. sur le contrôle technique pour les véhicules de collection auprès Conseil d'Etat, celui-ci a demandé aux ministères compétents de revoir leur copie. Nous abordons plus en détail dans les News de Tank & Military Vehicles le sujet.

Au sommaire de ce numéro, pour la partie historique, la suite de notre dossier consacré aux armées de DCA de l'Union Soviétique, la bataille de Vitebsk, les unités de panzer engagées en Yougoslavie et un retour sur les semi-chenilles français Citroën-Kégresse. Nous vous proposons aussi de découvrir la manifestation polonaise hors normes de Borne Sulinowo, qui ne manquera pas de ravir les amateurs de matériels de l'ex-pacte de Varsovie. Enfin, vous serez charmés, comme nous l'avons été, par ce splendide Chevrolet WA, objet de notre couverture et présenté en détail dans les pages qui suivent.

Bonne lecture.

Emilien Pépin.

n° 15 décembre
janvier
2014

Sommaire

4

Les News de Tank & Military Vehicles

Par Pierre-François Boselli

Contrôle Technique - Communiqué F.P.V.A



F.P.V.A.

Fédération des collectionneurs
du Patrimoine Militaire

Fédération des Collectionneurs pour la sauvegarde du Patrimoine
et la préservation des Véhicules, Equipements et Armes Historiques

Sous l'impulsion notamment de son ancien président Robert Pierrefiche pendant 8 ans, la F.P.V.A. a obtenu des avancées considérables, alors même que personne n'y croyait.

Elle est notamment à l'origine de la mission Sénatoriale demandée par le 1er ministre en 2010 et a pu influencer sur le rapport du Sénateur César. Ainsi, la F.P.V.A. a obtenu le déclassé de tous les matériels de guerre, véhicules et armes assimilées antérieurs à 1946, et la liberté de circulation y compris au plan Européen de ces matériels, y compris les canons tractés CN 105 et 40 Bofors.

La F.P.V.A. a été plusieurs fois

auditionnée par les parlementaires et les ministères concernés dans le cadre du vote de la loi du 6 mars 2012 sur le contrôle technique et qui donne d'ailleurs encore du fil à retordre !



Aujourd'hui, la F.P.V.A. vient à nouveau d'obtenir gain de cause ! En effet, après avoir lancé le

pavé dans la mare des CT sur les véhicules de collection militaire et introduit un recours en Conseil d'Etat, la décision finale de la haute juridiction administrative lui donne raison et enjoint le Premier Ministre et le ministre de l'écologie et des transports de procéder dans un délai de deux mois à une nouvelle instruction de sa demande tendant à l'abrogation des dispositions sur le CT des véhicules de collection (CE 10 octobre 2013, n°360267).

Cet arrêt conduit donc, aujourd'hui, l'administration à un nouveau tour de table sur le sujet. Mais que de temps et d'énergie a-t-il fallu développer ! Il va sans

dire que cette fois, la F.P.V.A. sera présente pour défendre avec pugnacité leurs intérêts et qu'elle ne manquera pas également d'évoquer le problème de l'Ecotaxe poids lourds pour les véhicules de collection.

La F.P.V.A. tiendra naturellement au courant, l'ensemble des collectionneurs, des avancées obtenues au cours des prochains mois.

Parce que l'Union fait la Force, apportez votre soutien à votre Fédération en adhérant !

Jean-Jacques BUIGNE
Président de la F.P.V.A

www.patrimoine-militaire.fr

Contrôle Technique - Réunion au ministère

Suite au recours de la F.P.V.A sur le contrôle technique auprès du Conseil d'Etat et l'avis rendu par celui-ci, une réunion s'est tenue jeudi 31 octobre au ministère des transports. La F.F.V.E (Fédération Française des Véhicules d'Epoque), la F.F.M.V.C.G (Véhicules Militaires), et la F.P.V.A étaient présentes. Selon nos informations, il ressort de cette réunion que l'administration serait prête à abandonner le contrôle technique obligatoire pour la catégorie des

poids lourds. En ce qui concerne les véhicules légers, l'administration pourrait envisager d'abandonner le contrôle technique obligatoire pour les véhicules d'un certain âge. Il semblerait qu'un accord pourrait être obtenu pour les véhicules antérieurs aux années 60. L'administration demande aux associations de s'accorder entre-elles sur cette limite d'âge. La F.P.V.A est en accord avec une suppression du contrôle pour les véhicules antérieurs aux années

60. Par contre, et cela est plus que surprenant, la F.F.V.E et la F.F.M.V.C.G refuseraient la suppression du contrôle technique pour les véhicules légers. Il nous semble pour le moins curieux que ces fédérations censées défendre les collectionneurs puissent avancer à l'inverse du bon sens et de l'intérêt de leurs adhérents. Faut-il rappeler la position des pays voisins comme l'Angleterre ou la Belgique sur ce sujet ? Faut-il rappeler les statistiques qui démontrent

l'inutilité de ce contrôle pour les véhicules les plus anciens ? Elles sont les plus faibles aussi bien en termes de kilomètres parcourus que d'accidentologie. Est ce que la F.F.V.E, soucieuse de ses propres intérêts, cherche à préserver son partenariat, signé en 2009, avec les centres de contrôle technique Autosur au détriment des collectionneurs ? Nous vous tiendrons régulièrement informés dans nos colonnes de l'évolution de ce dossier.